

Formation continue pour les intervenant.e.s en AES



Conditions d'inscription

Généralités

Pour chaque cours, le nombre de places est limité (de 12 à 15 personnes selon le cours). Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée. Un minimum de 10 à 12 personnes (selon le cours) est nécessaire pour que le cours ait lieu.

Modalités d'inscription

Pour l'ensemble des cours, les inscriptions se font en ligne. Une adresse courriel est impérative. Pour tout renseignement, à votre disposition et par courriel : chantal.caillejaquet@hefr.ch

Confirmation d'inscription et paiement

Suite à l'inscription,

- un accusé de réception est adressé par courriel (les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée) ;
- une facture est établie ; elle est à régler dans un délai imparti ;
- passé ce délai, un rappel est émis, mais la place peut être proposée à un.e autre candidat.e ;
- si le cours est complet ou annulé, un information écrite est envoyée par courriel.

Des arrangements de paiement sont possibles en cas de situation financière difficile (paiements échelonnés notamment).

Des subventions possibles peuvent être demandées auprès :

- du SEJ (Fr. 70.-/cours) : http://fr.ch/sej/files/pdf81/16_01_05_Formulaire_prise_en_charge_frais_form_fr.pdf
- de la FFAES (Fr. 50.-/cours pour les AES membres) : <http://ffaes.ch/activites/formations>

Conditions de désistement

- Le désistement d'une inscription doit s'effectuer par courriel à chantal.caillejaquet@hefr.ch
- Tout désistement implique des frais administratifs équivalents à 25 % de la finance d'inscription.
- Pour un désistement entre le délai d'inscription (5 semaines avant le début du cours) et les 15 jours avant le début du cours, le 50% du montant est retenu ou exigé.

- Pour un désistement qui s'effectue dans les 15 jours qui précèdent le début du cours, la HETS-FR retient l'intégralité du prix du cours ou l'exige.
- En cas de désistement lié à un motif grave, si celui-ci est dûment établi, le montant exigé peut être adapté.

Annulation d'une formation

La HETS-FR se réserve le droit d'annuler ou de reporter le cours en cas de nombre insuffisant d'inscriptions. Elle en informe par courriel les personnes concernées dès le délai d'inscription échu.

Dans ce cas, la finance de participation déjà payée est intégralement remboursée.

Attestation de formation

Une attestation de participation est délivrée en fin de formation à chaque personne présente ayant suivi l'entièreté du cours (2 x ½ jour) et s'étant acquittée du montant de la finance d'inscription.

Parcage

Le site de la HETS-FR ne dispose d'aucune place de parc (voir plan du site).

Version au 18.06.2020 annule et remplace les précédentes/ccj